

Communiqué de presse CTP du 07 juillet 2020

Pour une répartition équilibrée des pertes en trafic local entre la Confédération, les cantons et les communes

Le 1^{er} juillet, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) demande un soutien financier de la Confédération au trafic local. Cela permettrait de soulager financièrement les cantons par rapport aux pertes de recettes. La CTP attend par ailleurs de la part de la Confédération un traitement uniforme à l'échelle suisse de l'indemnisation du chômage partiel dans les transports publics.

Le comité de la CTP partage la conviction du Conseil fédéral selon laquelle les transports publics (TP) sont tributaires du soutien des pouvoirs publics pour pouvoir maîtriser les répercussions financières de la pandémie du covid 19. La proposition de financement actuelle repose sur une solution pragmatique et a pour but de répartir la charge de financement entre les trois niveaux étatiques et les entreprises de transport.

Le comité de la CTP demande toutefois à la Confédération un engagement déterminant en faveur du trafic local. La pandémie du coronavirus a sévèrement touché les transports publics, les pertes de recettes sont élevées mais pas encore chiffrables en détail. "Nous demandons au Conseil fédéral de prendre en charge un tiers des pertes de recettes enregistrées par le trafic local, indépendamment de la somme totale", déclare le président de la CTP, Hans-Peter Wessels, conseiller d'Etat du canton de Bâle-Ville. Et d'ajouter: "C'est la seule façon de répartir la charge financière de manière équitable entre les trois niveaux étatiques."

Un traitement uniforme du chômage partiel dans les transports publics

Le comité de la CTP est par ailleurs d'avis que les entreprises de transport des TP ont fondamentalement droit à une indemnisation du chômage partiel. Il importe cependant qu'au moins une pratique uniforme soit assurée dans toute la Suisse. La CTP attend donc du Conseil fédéral qu'il clarifie la question du chômage partiel dans les transports publics.

Renseignements:

le CdE Hans-Peter Wessels, président de la CTP, conseiller d'Etat du canton de Bâle-Ville: 061 267 91 80
le CdE Laurent Favre, vice-président de la CTP, conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel: 032 889 47 05
Mirjam Bütler, secrétaire générale de la CTP: 031 320 16 91